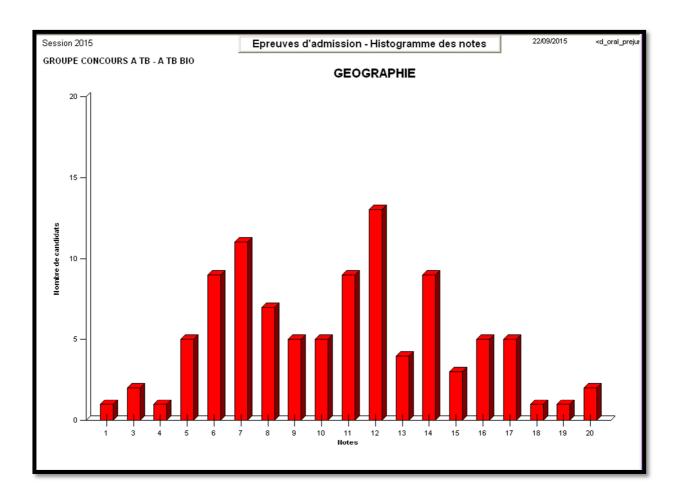
Épreuve orale de Géographie

Concours	Nb.cand	Moyenne	Ecart type	Note la plus basse	Note la plus haute
TB BIO	98	10,6	4,1	1,0	20
TB ENV	33	11,4	4,1	4,0	20
POLYTECH TB	94	10,7	4,1	1,0	20



Les prestations entendues cette année par le jury témoignent à n'en pas douter de la bonne compréhension générale des enjeux de la réforme de l'épreuve de géographie. En effet, nombre d'exposés ont su tout à la fois décrire et interpréter avec précision et intelligence les informations présentes sur la carte topographique proposée, mais aussi les mettre en lien avec les documents annexes l'accompagnant désormais. Le jury n'a d'ailleurs pas hésité à attribuer à plusieurs reprises la note de 20/20, afin de valoriser la maîtrise technique du commentaire de carte et la finesse de compréhension des enjeux environnementaux et d'aménagement évoqués dans les sujets.

Pour autant, un certain nombre de faiblesses sont également apparues lors des différentes prestations. Si les exposés réellement indigents ont heureusement été rares, nombre de commentaires ont accordé une place quasi inexistante aux documents annexes, offrant

pourtant souvent des éléments d'analyse complémentaires à ceux de la carte, et particulièrement centrés sur le sujet posé. De même, la plupart des candidats ont peiné à articuler de manière satisfaisante la carte topographique et les deux documents complémentaires (maximum) associés, alors que la simple mise en évidence des recoupements de localisation entre tous ces éléments constituait, par exemple, un attendu du jury. Le jury rappelle donc aux candidats que la composition nouvelle du sujet (carte+documents) invite non seulement à une analyse précise de la carte, au statut spécifique de « document principal », mais aussi à une étude précise et critique des documents associés, afin de traiter au mieux le sujet posé.

L'atlas et la carte géologique au 1/1 000 000^e ont souvent été utilisées avec justesse par les candidats, mais l'on dénombre encore quelques exposés minés par des erreurs de localisation grossières qui auraient pu facilement être évitées par leur consultation, même rapide. A n'en pas douter, confondre forêt des Vosges et forêt des Landes handicape lourdement une démonstration, alors que l'atlas aurait permis de localiser immédiatement l'un et l'autre de ces massifs forestiers.

Le jury entend rappeler que l'épreuve de géographie ne saurait être entendue comme un exercice d'érudition. Toutefois, il apparaît délicat de faire l'économie de quelques connaissances de base concernant le territoire français et son aménagement : de même qu'il est difficile de commenter correctement un sujet portant sur les Landes sans connaître, même à grands traits, l'histoire de cette forêt, il semble tout aussi improbable d'obtenir une note excellente sur tel ou tel vignoble sans avoir la moindre idée de ses principales caractéristiques. De même, l'importance réaffirmée des enjeux d'aménagement et d'environnement au cœur de l'épreuve doit inviter les candidats à considérer comme nécessaires quelques indications concernant les principaux types d'espaces protégés du pays, ou les documents d'urbanisme les plus susceptibles d'affecter les espaces ruraux et périurbains au programme. Certains candidats ont su, par la qualité de leur raisonnement et la finesse de leur sensibilité au territoire, compenser certaines lacunes. Il n'en demeure pas moins que ce socle minimal de connaissances est indispensable pour espérer atteindre les plus hautes notes.

Dans le détail, les commentaires de carte ont de manière assez récurrente été affaiblis par une maîtrise parfois approximative de termes pourtant attendus, tant du point de vue physique (lido, lagune, étagement, exposition, plaine ou plateau, lits majeur et mineur ont ainsi souvent fait défaut aux candidats) qu'humain. Le jury regrettera ainsi qu'à des termes désormais reconnus comme la périurbanisation soient substituées des formules certes poétiques, mais moins évocatrices, telles que les « ondes urbaines ».

Les documents ont quant à eux rarement donné lieu à une analyse critique approfondie, alors même que le caractère volontairement varié des sources invitait à une certaine vigilance des candidats sur la question. En outre, le jury regrettera tout particulièrement la faible exploitation parfois faite des photographies, souvent réduite à la simple validation de tel ou tel type de paysage agricole, alors que bien d'autres éléments auraient pu être évoqués, en complémentarité avec la carte.

Si la production de croquis personnels peut constituer un atout manifeste dans le déroulement d'un exposé de qualité, le faible temps de préparation a conduit nombre de candidats à tenter une exécution au tableau et durant l'exposé, au prix de longs temps morts, de maladresses graphiques et sans réelle exploitation postérieure. Le jury ne saurait trop recommander la prudence quant à ces productions ; de même, la rédaction au tableau du plan adopté, ou sa dictée pure et simple au jury n'ont pas induit de réelle plus-value pour des exposés parfois de qualité, mais en l'état peu fluides.

Enfin, bien que nombre de candidats apprécient manifestement le confort d'un plan préétabli pour leur exposé, la forme nouvelle de l'épreuve se prête moins encore qu'autrefois à cette facilité. L'articulation des documents avec la carte nécessite en effet une analyse de détail difficilement intégrable à des plans très généraux, au demeurant souvent peu adaptés à la réalité géographique des lieux. Une fois encore, il convient de rappeler aux candidats que tout espace n'est pas sujet à des conflits d'acteurs dignes du Far West ou à des pressions urbaines insoutenables.

Le jury espère que ces quelques remarques ne masqueront pas sa satisfaction d'ensemble face à des candidats le plus souvent motivés, réactifs, et qui ont bien compris les enjeux territoriaux des questions économiques et environnementales que ces futurs ingénieurs auront à envisager dans leur vie professionnelle future. La moyenne élevée, et plus encore les notes de tête du concours illustrent d'ailleurs cette satisfaction.

Examinateurs: FOURAULT-CAUËT Véronique, MORLA Yves

Rapporteur: FOURAULT-CAUËT Véronique